



Plan social ou pas plan social ?

Par **sabine93**, le **22/08/2012 à 19:00**

Bonjour,

Employée d'une multinationale en CDI, je suis dans le colimateur d'un plan social pour réorganisation concernant ma branche d'activité. Ce plan ne concerne que peu de salariés en France. A noter que je suis employée par la filiale/siège social français (2000 employés) qui réalise de substantiels bénéfices.

Ma question : L'entité française peut-elle me licencier pour motif de réorganisation et à titre individuel ? Si c'est le cas, puis-je faire valoir le plan social de la maison mère ?

Merci de vos connaissances sur le sujet !
Bonne soirée.

Par **P.M.**, le **22/08/2012 à 19:30**

Bonjour,

Il est difficile de répondre sans avoir le dossier et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **sabine93**, le **22/08/2012 à 19:38**

Merci de votre réponse. C'est ce que je compte faire, je souhaitais un premier avis.

Quant au dossier, il n'y en a pas vraiment : La réorganisation a été communiquée par mail. Les RH France disent qu'une décision sera prise dans un mois quant à notre repositionnement ou départ. Ils invoquent la possibilité d'un licenciement individuel pour motif de réorganisation. Je les rencontrerai semaine prochaine suite à une demande de ma part.

Pas plus d'information pour le moment. Y-a-il des impératifs d'information des employés de la part de l'employeur dans ce cas ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/08/2012** à **19:42**

De toute façon, normalement, l'employeur devra établir l'ordre des licenciement et je vous propose [ce dossier](#)...

Par **sabine93**, le **22/08/2012** à **19:46**

Merci, cela sera certainement utile !
Cordialement